

# “Une nouvelle procédure pour le contrôle des chômeurs”

■ La ministre wallonne de l'Emploi présente ses dix dossiers prioritaires.

**V**oilà quelques mois qu'elle a pris ses fonctions de ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation. Plutôt discrète, jusqu'ici, alors que certaines mesures – qui touchent directement ses compétences (titres-services, points APE) – faisaient polémique, Eliane Tillieux (PS) présente à “La Libre” ses dix dossiers prioritaires pour l'emploi et la formation en Wallonie.

**1 La baisse des points APE.** D'entrée de jeu, la ministre se veut rassurante et désamorcer la polémique pour un secteur qui compte 48 000 travailleurs et touche 9 000 entreprises. “Nous avons souhaité contrebalancer l'effort de 10 millions d'euros via le mécanisme de l'indexation. En réalité la valeur d'un point APE va baisser de 1,4%. Un point vaudra 2 988,77 € par an contre 3 000,77 €. A savoir une baisse de 12 € par an, soit 1 € par mois. Aucun emploi n'est donc en péril. C'est une tempête dans un verre d'eau. Une structure qui ne pourrait pas compenser des montants aussi faibles est sans doute au bord de la faillite. Une entreprise qui dispose de cinq travailleurs APE, par exemple, avec une moyenne de cinq points par travailleur devrait compenser 300 €. Ce n'est pas ce type de montant qui met l'emploi en péril. Par contre nous ne touchons pas aux réductions de cotisations sociales pour les employeurs, c'est cela qui compte et c'est à cela qu'ils sont le plus attentifs.”

**2 Le Forem et l'IFAPME.** Les deux OIP, le Forem et l'IFAPME (formation en alternance) sous tutelle de la ministre Tillieux vont devoir adopter un monitoring plus efficace en ce qui concerne la dépense de leurs crédits. “Précédemment, ils constituaient une réserve. C'est désormais fini, ce qui ne sera pas dépensé reviendra à la Région. Pour compenser cela, nous allons augmenter leurs dotations. Le Forem touchera 31 millions d'euros en plus et l'IFAPME, 5 millions en plus. Dans cette enveloppe, le Forem devra impérativement consacrer 5 millions d'euros à des investis-

sements et l'IFAPME, 7 200 000 €. Le reste de l'enveloppe doit être intégré dans leurs différentes politiques. Ce mécanisme est plus lisible que par le passé.” La ministre annonce également une atténuation des mesures d'économie pour ces deux OIP: “Il est demandé 5 % d'économie atténués par la récupération de l'index (1,3 %)

en 2015. L'effort net à accomplir ne s'élève plus qu'à 2,7 %.”

**3 Les titres-services.** Le secteur compte actuellement en Wallonie 279 000 utilisateurs et concerne 1 000 entreprises et 42 000 travailleurs. La baisse de déductibilité fiscale est assumée par la ministre qui ne voit pas là-dedans un risque pour le secteur: “Dorénavant, les 30 % de déductibilité seront calculés sur 3 € et non plus sur 9 €. Cette mesure marquera son effet à partir de 2016. Le gouvernement s'est engagé à ne pas augmenter la valeur faciale des titres-services et à soutenir les entreprises qui investissent dans la qualité de l'emploi ainsi que dans la

formation de leurs travailleurs. Nous nous engageons aussi à indexer 100 % de la valeur du chèque remboursé aux entreprises alors que jusqu'à présent il n'était indexé qu'à hauteur de 73 %. Par ailleurs, une enveloppe de 2 129 000 € est dédiée aux formations agréées pour les travailleurs du secteur.”

**4 Le contrôle des chômeurs.** Avec la réforme de l'Etat, la Wallonie hérite désormais du contrôle des chômeurs. Pour ce faire, 400 fonctionnaires vont être transférés de l'Onem vers le Forem qui récupère la compétence. “Le Forem qui accompagne déjà les demandeurs d'emploi va devenir contrôleur. Les deux missions seront gérées séparément mais on ne peut nier qu'il y aura des transversalités. Le comité de gestion du Forem doit nous proposer dans les semaines qui viennent une nouvelle procédure qui devra être effective début 2015. La priorité sera mise sur l'accompagnement et pas sur le contrôle. Je veux individualiser le contrôle en respectant la personnalité des gens et en étant cohérent avec la réalité socio-économique. Je souhaite une gestion plus humaine

que par le passé mais ceux qui ne font pas d'effort pour trouver un emploi seront sanctionnés.”

**5 Un pacte pour l'emploi et la formation.** La ministre Tillieux souhaite mettre les partenaires sociaux autour de la table pour créer un pacte pour l'emploi et la formation. “C'est notamment dans le cadre de ce Pacte que nous allons pouvoir simplifier, rendre plus efficaces, les aides à l'emploi pour faire en sorte qu'elles soient des leviers d'insertion pour le marché du travail et des leviers économiques pour les entreprises wallonnes. Ce pacte devra nous permettre de tracer avec les partenaires sociaux wallons des axes de travail communs, les engagements réciproques et les ambitions partagées pour les années qui viennent en ce qui concerne l'accès à l'emploi, l'apprentissage, la formation en alternance et l'adéquation de l'offre d'emploi par rapport à la demande.”

**6 Création de l'Office francophone pour la formation en alternance (OFFA).** Cette nouvelle coupole basée à Bruxelles aura une mission de coordination. “La première mission de l'OFFA sera de mettre en œuvre, en concertation permanente avec les différents acteurs de l'alternance, le contrat et statut unique d'alternance et les modalités d'agrément des entreprises partenaires de la formation.”

**7 L'orientation professionnelle.** Eliane Tillieux veut mieux coordonner tout ce qui se fait actuellement en Wallonie en matière d'orientation professionnelle des jeunes du secondaire. “Avec relativement peu de moyens mais avec une bien meilleure coordination et concertation entre acteurs du secteur, un travail précis sur l'orientation entraînera un effet levier déterminant sur le marché de l'emploi grâce à un meilleur choix de projet professionnel. La difficulté réside dans la multiplication historique des actions et des acteurs.”

**8 L'insertion socioprofessionnelle.** “Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle se doit en effet d'avoir un socle budgétaire et réglementaire stable afin de pouvoir se consacrer entièrement aux publics cibles qui sont les siens: les personnes les plus éloignées de l'emploi.”

**9** Les ALE. *“Les ALE faisant partie des dispositifs transférés vers les régions, après avoir assuré la stabilisation de la situation des agents comme des structures en suite de la régionalisation, nous pourrions entamer la réforme du paysage et prioritairement travailler sur les synergies nécessaires entre ALE et maisons de l’emploi.”*

**10** Les rapports avec le fédéral. Eliane Tillieux précise qu’elle n’hésitera jamais à actionner les leviers existants si une mesure venant du fédéral impacte la Région. Par ailleurs, sur la volonté du fédéral de faire

prester des travaux d’intérêt général aux chômeurs, deux demi-jours par semaine, elle est claire: *“Si le Fédéral impose cette mesure, elle devra donner aux Régions les moyens et les garanties nécessaires. J’ai notamment pris connaissance des conclusions d’une étude de l’UCL qui démontrent et confirment que ce type de mesure n’est pas praticable et que, par ailleurs, elle pourrait entraîner des effets pervers en terme de déstructuration de l’emploi salarié.”*

Stéphane Tassin

**“Aucun emploi APE n’est en péril. C’est une tempête dans un verre d’eau.”**

**ÉLIANE TILLIEUX**  
Ministre wallonne de l’Emploi et de la Formation (PS).

**“C’est dans le cadre du pacte pour l’emploi que nous allons pouvoir rendre plus efficaces, les aides à l’emploi.”**